



ATTESTATION PERMANENTE

Exploitant (e) Agricole

Je soussigné (e)

Exploitant (e)

agricole sur la commune de :

N° SIRET :

ou N° Pacage :

Certifie sur l'honneur que déplacement est lié au motif autorisé par l'article 4 du décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 portant réglementation des déplacements dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid-19 :

- Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle,
- Déplacements nécessaires pour les besoins de l'exploitation agricole, Ces activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail.

ATTESTATION PERMANENTE VALABLE A COMPTER DU 30 OCTOBRE 2020 ET POUR UNE DUREE ILLIMITEE

Fait pour valoir ce que de droit,

Signature de l'exploitant (e)